

LISTE DES ACTIVITÉS MÉDICALES PARTICULIÈRES (AMP) EN HEURES PAR SEMAINE ET BESOINS PRIORITAIRES

31/05/2024

RLS Représentant du DRMG	Besoins prioritaires		AMP								
			Bloc 1			Bloc 2				Bloc 3	
			Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III		Catégorie IV		Catégorie VI		
			Urgence	Prestation en première ligne de services médicaux, d'inscription et de suivi de clientèle	Hospitalisation en courte durée avec garde en disponibilité	Soins palliatifs	Obstétrique	CHSLD	Soins à domicile (SAD) avec garde 24/7 en disponibilité et patients inscrits au programme du CLSC	Soins intensifs à domicile (SIAD) avec garde SAD, hospitalisation ou soins palliatifs	Autres Sous réserve de l'autorisation du comité paritaire*
DES SOURCES À venir	urgence, hospitalisation, CHSLD, SAD	Tous	Entre 3 h et 12 h	Entre 3 h et 12 h	1 x 3 h			1 x 3 h	1 x 3 h		
COATICOOK Dre Josée Beaulieu josee.beaulieu.med@ssss.gouv.qc.ca	urgence, CHSLD, SAD	Tous	6 h	Entre 6 h et 12 h				3 h	3 h		
DU GRANIT Dr Bernard Gélinas bernard.gelinas.med@ssss.gouv.qc.ca	urgence, obstétrique, SAD	Tous	12 h	6 h			6 h		3 h		
HAUT-SAINT-FRANÇOIS Dre Stéphanie Blais-Boillard stephanie.blais-boillard.med@ssss.gouv.qc.ca	CHSLD, SAD	Tous		6 h ou 12 h				3 h ou 6 h	3 h ou 6 h		
HAUTE-YAMASKA Dre Marie-Claude Moore marie-claude.moore.med@ssss.gouv.qc.ca	urgence, hospitalisation, obstétrique, CHSLD, SAD	Tous		6 h				6 h			
MEMPHRÉMAGOG Dre Josiane Ménard josiane.menard.med@ssss.gouv.qc.ca / Dr Philippe Cossette philippe.cossette.med@ssss.gouv.qc.ca	urgence, hospitalisation, CHSLD, soins palliatifs, SAD	Tous	1 x 6 h	6 h à 12 h	6 h			6 h			
LA POMMERAIE Dre Marie-Pierre Dion marie-pierre.dion.med@ssss.gouv.qc.ca	urgence, hospitalisation, UCDG, obstétrique	Tous		12 h	2 x 6 h hospit 12 h UCDG						
SHERBROOKE Dre Marie-Dominique Dzineku marie-dominique.dzineku.med@ssss.gouv.qc.ca	hospitalisation, CHSLD, SAD, réadaptation, centre de détention	Tous	6 h GMF-A	6 h	6 h				6 h	6 h Réadaptation physique avec hébergement incluant la garde en disponibilité 1 x 6 h Mécanisme d'accès à la clientèle étudiante (U de S)	
VAL SAINT-FRANÇOIS Dr Charles-Olivier Audet charles-olivier.audet.med@ssss.gouv.qc.ca	CHSLD, SAD	Tous		3 h à 9 h				3 h	3 h		
ESTRIE										3 h Centre de dépendance (CRDE) 3 h Centre de détention	
Calcul des équivalences – Guide d'évaluation du volume d'activités Les équivalences sont calculées selon les modalités contenues dans l'Infolettre no 114 du 31 août 2015 avec les changements apportés dans les infolettres no 004 du 6 avril 2017 et no 350 du 12 mars 2020. Les informations en caractères italiques gris sont des ajouts spécifiques à la région de l'Estrie.			12 h 16 quarts de garde de 8 h par trimestre ou 11 quarts de garde de 12 h par trimestre	12 h 500 patients vulnérables et non vulnérables dont 250 du GAMF via LE n° 304 ou n° 321 AMP mixtes 6 h = 250 à 499 patients dont 125 du GAMF 3 h = 125 à 249 patients dont 62 du GAMF Atteinte à l'intérieur d'une année à raison de 125 patients par trimestre	12 h Solo : 4 lits/jour x 44 sem/an Groupe : 18 lits/jour x 1 sem sur 5	12 h 10 lits par semaine	12 h 15 accouchements par trimestre	12 h par semaine si à tarif horaire ou 50 lits par semaine	12 h 10 visites SAD/sem x 44 sem/an ou 42 pts + 10 sem/an de garde 24/7 AMP mixtes 9 h = 32 pts + 8 sem/an de garde 24/7 6 h = 21 pts + 5 sem/an de garde 24/7 3 h = 11 pts + 3 sem/an de garde 24/7	12 h 50 jrs/an + 10 sem/an garde 24/7 AMP mixtes 9 h = 38 jrs/an + 8 sem/an de garde 24/7 6 h = 25 jrs/an + 5 sem/an de garde 24/7 3 h = 13 jrs/an + 3 sem/an de garde 24/7	Réadaptation physique 12 h 20 lits par semaine

* Le DRMG doit soumettre une demande au Comité paritaire pour chaque médecin à qui nous souhaitons octroyer des AMP de la catégorie VI.
Le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis et certaines AMP sont offertes de façon limitée.
Les AMP en établissement demeurent disponibles tant et aussi longtemps que le plan d'effectifs médicaux (PEM) n'a pas atteint sa capacité maximale.
Les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés.
La prise en charge en soins à domicile peut se faire en GMF.
Tableau disponible sur: <https://www.santeestrie.qc.ca/carrieres/medecins/>